



**Séance** : 14 février 2025  
**Numéro** : 10  
**Objet** : Augmentation participation 2024 Aveyron Innovation

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le quatorze février,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 31 janvier 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.  
10 membres présents, 7 membres représentés, 10 membres absents.

**Membres présents** : Michel ARTUS, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Philippe GALTIER, Jacques GARDE, Jean-Louis GRIMAL, Jean-François VIDAL.

**Membres représentés** : Valérie ABADIE-ROQUES, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Jean-Michel REYNES, Thierry SERIN, Anne-Claire SOLIER.

**Membres absents** : Roland AYGALENQ, Anne-Marie CONSTANS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Le Président rappelle que le SMICA est un membre fondateur de l'ADINE (Agence Départementale de l'Innovation, du Numérique et de l'Energie), désormais nommée Aveyron Innovation et qu'à ce titre, sa contribution en numéraire pour l'exercice 2024 a été fixée à 18 008 euros.

Toutefois, par délibération en date du 20 décembre 2024, Aveyron Innovation a décidé de ne pas prendre en compte la mise à disposition de la directrice. Les contributions en nature du SMICA au titre de la paye et des marchés publics ont également été remises en question. De fait, il a décidé de revoir la contribution en numéraire du SMICA.

Aussi, le Comité Syndical du SMICA est aujourd'hui appelé à délibérer pour accepter de procéder au paiement de 2 titres supplémentaires correspondant à la contribution 2024 :

-11 850.30 euros

-4 568.30 euros

Soit au total 16 418.60 euros.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

**REFUSE** la contribution additionnelle à l'ADINE.

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à la réalisation de ces affaires.

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.**

Le Président du SMICA

*Acte dématérialisé*

Jean-Louis GRIMAL